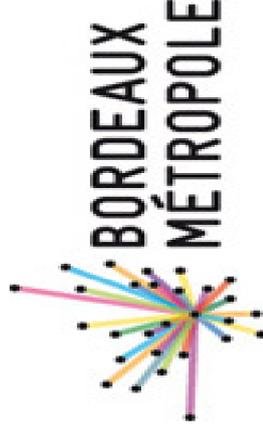


# Le Chèque eau de L'Eau Bordeaux Métropole

## rencontre du mardi 20/09/16

*Premier bilan de l'expérimentation du dispositif loi Brottes ici  
et ailleurs : de sa conception à son implémentation  
Quels retours ? Quels enseignements ?*



## Historique du dispositif

**fin 2011** : le Conseil communautaire adopte les grands principes de sa politique de l'eau

**fin 2012** : adoption de l'Avenant 9 au traité de concession qui crée les outils de mise en œuvre de cette politique

**2013** : phase de concertation avec les partenaires potentiels

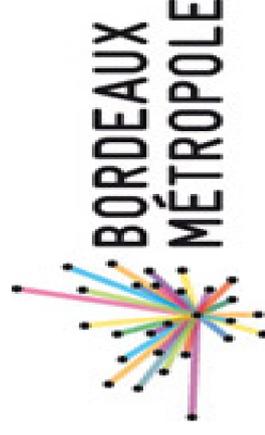
**15 novembre 2013** : délibération qui acte le dispositif

**1er trimestre 2014** : mise en œuvre progressive avec les partenaires

Dépôt de candidature à la phase d'expérimentation loi Brottes

**3ième trimestre 2014** : attribution des premiers «chèques eau»

**1er octobre 2014** : mise en ligne de l'application informatique de gestion du dispositif



# Le dispositif Chèque eau de L'eau Bordeaux Métropole

## Un double objectif

- Créer une aide financière personnalisée destinée aux foyers en difficulté pour les accompagner dans le paiement de leur facture d'eau.
- Veiller à une consommation éco-responsable pour préserver l'économie de la ressource.

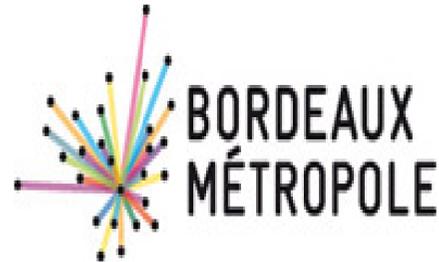
## Des contraintes

- Bordeaux Métropole n'a pas de compétences sociales
- Une enveloppe financière prédéterminée



# Repères

- Territorialité : le contrat de concession du service public de l'eau potable concerne 23 des 28 communes de Bordeaux Métropole
- L'enveloppe de 400 K€ dédiée au dispositif est répartie annuellement entre les 23 CCAS en s'inspirant de la répartition de la dotation de solidarité de Bordeaux Métropole (population de chaque commune pondérée de 3 critères sociaux)
- Le CCAS, au vu d'un dossier, est seul décideur de l'octroi



## Qui peut en être bénéficiaire ?

Le dispositif s'ouvre à tous les usagers de L'eau Bordeaux Métropole, qu'ils soient abonnés directs ou locataires d'un bailleur abonné.

→ facture de L'eau Bordeaux Métropole ou quittance de loyer

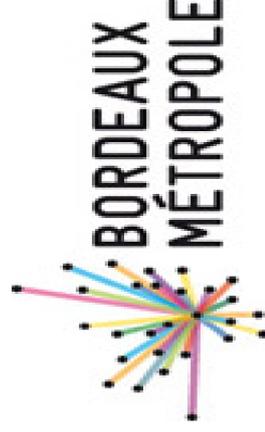
Un plafond d'éligibilité unique et révisable est institué sous forme d'un QF CAF de 570 (en référence au SMIC mensuel 35h/2 parts).

→ évaluation revenus/dépenses du foyer par le travailleur social

L'aide annuelle est plafonnée par ménage à hauteur de 30% de la facture.

L'acteur social vérifie la cohérence de la consommation avec le barème type de consommation fourni par Bordeaux Métropole.

Les bénéficiaires sont incités à participer à des actions de sensibilisation à l'économie de la ressource.



# Le montant annuel de l'aide plafonné par foyer ?

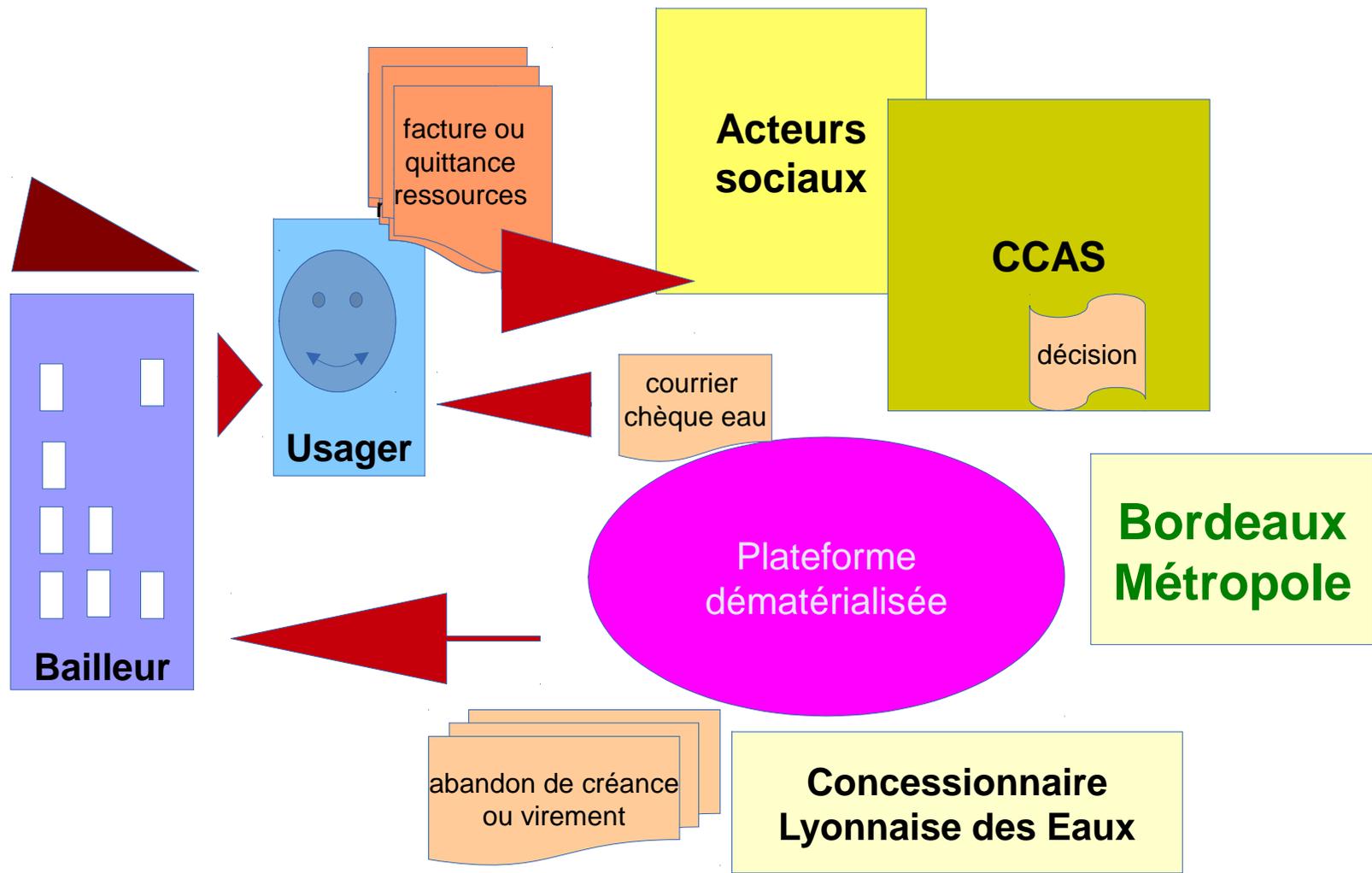
La facture d'eau se décompose pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> :  
de 42 % part assainissement et 58 % part eau potable

Plafonner l'aide à hauteur de 30 % du montant total de la facture ou de la Part eau et assainissement de la quittance équivaut à proposer une aide directe et substantielle tout en préservant une éco-responsabilité de l'usager vis à vis de sa consommation d'eau

Soit, par exemple, en moyenne annuelle pour un compteur individuel selon le barème de consommation type  
(facture totale en € TTC)

| Foyer                | 1                         | 2                         | 3                          | 4                          | 5 et +                     |
|----------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Facture              | 50 m <sup>3</sup> : 208 € | 90 m <sup>3</sup> : 329 € | 120 m <sup>3</sup> : 420 € | 145 m <sup>3</sup> : 495 € | 170 m <sup>3</sup> : 570 € |
| Plafond d'aide (30%) | 62 €                      | 98 €                      | 126 €                      | 148 €                      | 171 €                      |





## Aujourd'hui, qui est opérationnel ?

- 22 CCAS/23 des communes concernées
- 13 bailleurs sociaux

Ce partenariat génère plus de 80 utilisateurs de l'application informatique

- 3 bailleurs privés, du bailleur professionnel au petit particulier



# Volet sensibilisation aux économies d'eau

Module de formation/information à l'intention des relais,  
travailleurs sociaux et personnels d'accueil des CCAS

Atelier de sensibilisation sur les pratiques de consommation  
à l'intention de l'utilisateur bénéficiaire du chèque eau

Distribution de kits hydro-économiques dans le cadre du  
projet Mac'eau



# Les premiers bilans de lancement du dispositif

## 2015 :

- **136** aides accordées
- **115 €** montant moyen d'aide accordée
- **23 %** de ces aides ont bénéficié à des locataires
- Introduction dans le contenu du dispositif, et à la demande des acteurs sociaux, de la notion de «situation exceptionnelle».
- L'application chèque eau évolue grâce au courant d'échanges créés avec les différentes structures partenaires et connaît sa 4<sup>ème</sup> version

## 2016 :

- **155** dossiers et **145 €** montant moyen d'aide accordée



# MERCI DE VOTRE ATTENTION !

